



## Facture d'eau véolia exorbitante pas de relevé durant 4 ans

Par **Lécuillier**, le **12/01/2012** à **17:42**

Bonjour, j'ai un litige avec la société Véolia: pendant 4 ans ils n'ont pas relevé le compteur d'eau et ont sous estimé la consommation - je payais par mensualisation - ils réclament aujourd'hui (après relevé compteur car j'ai quitté le logement où j'étais en location) la somme de 2269 euros! Peut-on invoquer le délai de prescription de 2 ans et leur demander de recalculer une estimation sur les 2 dernières années? ne sont-ils pas en tort dans la mesure où ils n'ont pas fait de relevé compteur (obligatoire une fois/an?). merci de me répondre et de m'indiquer si possible la marche à suivre.... Cordialement S Lécuillier

Par **pat76**, le **12/01/2012** à **19:29**

Bonsoir Depuis quelle date avez-vous quitté le logement?

Par **Lécuillier**, le **12/01/2012** à **19:57**

Bonsoir, merci de l'intérêt que vous portez à la situation. J'ai été locataire entre fin juin 2007 et fin novembre 2011 - la facture a été envoyée en décembre.

Par **oscarito**, le **30/01/2012** à **00:28**

Bonsoir j'ai eu un premier logement il y a un an et en le quittant je me suis rendue compte que je devais payer ma facture d'eau, je pensais pourtant qu'elle était comprise dans mes charges, je n'ai donc même pas prévenu que je résidais dans ce logement pour pouvoir recevoir mes factures? rnQu'est ce que je dois faire ? rnmerci de me répondre